



LE CENTRE DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES VICTIMES — QUI NOUS SOMMES

Les victimes d'actes criminels ont des préoccupations et des besoins particuliers. C'est pourquoi le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada fait en sorte que l'on tienne compte du point de vue des victimes dans l'élaboration des lois et des politiques fédérales qui les concernent.

Les droits des victimes — Participer sans entraver est un rapport au Parlement qui énonce des recommandations en vue d'améliorer la situation des victimes au Canada, notamment par l'élaboration de la Stratégie sur les victimes d'actes criminels et la mise sur pied du Bureau pour les victimes d'actes criminels. Le ministère de la Justice a répondu à ces recommandations en mettant sur pied en 2000 le Centre de la politique concernant les victimes.

Le Centre de la politique concernant les victimes a pour mandat d'augmenter la confiance des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- s'assurer que les victimes connaissent leur rôle dans le système de justice pénale, et les lois qui les concernent, tout comme les services et l'aide dont elles peuvent disposer;
- sensibiliser le grand public quant aux besoins des victimes d'actes criminels et aux approches les plus efficaces au Canada et sur la scène internationale;
- améliorer la capacité du ministère de la Justice d'élaborer des lois et des politiques qui tiennent compte du point de vue des victimes.

L'Énoncé canadien des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels, adopté conjointement par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Justice en 1998, continue d'aider à l'élaboration de politiques, de programmes et de mesures législatives s'appliquant aux victimes. L'Énoncé donne un fondement aux activités du Centre de la politique concernant les victimes.

ADMINISTRATION PARTAGÉE, RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Répondre aux besoins et aux préoccupations des victimes d'actes criminels est une responsabilité à partager. Le Centre de la politique concernant les victimes travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, en encourageant et en appuyant une série d'activités en partenariat.

LE CENTRE DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES VICTIMES — SES ACTIVITÉS

Le Centre de la politique concernant les victimes participe à de nombreuses activités afin de mieux comprendre les besoins des victimes d'actes criminels et pour accroître la confiance des victimes dans le système de justice pénale. En voici quelques-unes :

- **représenter le point de vue des victimes** dans le cadre de toutes les lois et activités fédérales ayant des répercussions sur les victimes d'actes criminels, notamment l'analyse de réformes potentielles du droit pénal ainsi que l'examen des différentes possibilités concernant l'élaboration de dispositions législatives;
- **mener des recherches** sur les questions relatives aux victimes dans des domaines comme les répercussions des réformes législatives (p. ex., la déclaration de la victime), les pratiques optimales en matière de prestation de services aux victimes ainsi que les nouveaux enjeux tels que la justice réparatrice;
- **administrer le Fonds d'aide aux victimes**, fonds de subventions et de contributions destiné aux projets visant à sensibiliser le public et à améliorer les services et l'aide aux victimes d'actes criminels au Canada;
- **fournir des services de vulgarisation et d'information juridiques** sur les lois fédérales et le rôle des victimes au sein du système de justice pénale au moyen de fiches documentaires, de brochures, de guides, et du site Web du Centre de la politique concernant les victimes;
- **travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux** qui veillent à répondre aux préoccupations des victimes d'actes criminels (p. ex., la Commission nationale des libérations conditionnelles, Service correctionnel Canada);
- **consulter un large éventail d'intervenants**, notamment ceux qui assurent la prestation de services aux victimes d'actes criminels, afin qu'ils échangent leurs connaissances et leur expertise.

Pour en savoir d'avantage sur le Centre de la politique concernant les victimes, veuillez vous rendre sur la Toile à l'adresse suivante :

<http://canada.justice.gc.ca/victime>

ou communiquer avec nous par télécopieur au (613) 952-1110.

CENTRE DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES VICTIMES



Répondre aux besoins des victimes d'actes criminels